

Commune de SAINT GORGON-MAIN

Enquête publique portant sur l'élaboration de la carte communale

Par arrêté n° 2019/04 du 31 octobre 2019, le Maire de la commune de SAINT GORGON-MAIN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale.

Le président du tribunal administratif de Besançon a désigné M. Robert BOSSONNET en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de SAINT GORGON-MAIN **du vendredi 22 novembre 2019 au lundi 23 décembre 2019 inclus**, soit pendant 32 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public les :

- **vendredi 22 novembre 2019, de 9h00 à 12h00 ;**
- **samedi 14 décembre 2019, de 9h00 à 12h00 ;**
- **lundi 23 décembre 2019, de 15h00 à 18h00.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête en mairie de St Gorgon-Main, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- soit les adresser, avec la mention : Objet : Carte communale, par courrier postal à : Mairie de Saint Gorgon-Main à l'attention de M. Robert BOSSONNET commissaire enquêteur 9 rue du 2 septembre 1944 – 25520 St Gorgon-Main ou par courrier électronique à enquete-publique-1802@registre-dematerialise.fr

- soit sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/1802

A l'expiration de cette enquête, le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront accessibles au public et consultables pendant un an à la mairie de Saint Gorgon-Main.

Le Maire, Jean-Luc FELDER